

N° 17 | HIVER 2021-2022

DU CANAL À L'ÉTANG

CAPESTANG

DOSSIER SPECIAL

**Noël lumineux
à Capestang**

VILLE DE



CAPESTANG

SOMMAIRE

DOSSIER SPÉCIAL NOEL LUMINEUX À CAPESTANG	4 - 7
INFORMATIONS MUNICIPALES	8 -13
INFOS PRATIQUES	14 - 15
BUDGET	16
PLUS DE MOYENS POUR NOS ENFANTS	17 - 23
ENVIRONNEMENT	24
UN CADRE DE VIE APAISÉ ET DE QUALITÉ	25 - 27
VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE	28 - 33
CULTURE ET PATRIMOINE	34 - 41
COMMUNICATION	42
ÉTAT CIVIL	43





A lors que la crise sanitaire se poursuit, nous devons nous adapter à des contraintes qui vont malheureusement durer pendant plusieurs semaines.

J'ai une pensée pour celles et ceux qui sont impactés par cette épidémie : les malades bien sûr, nos enfants dont la scolarité est perturbée, leurs enseignants qui les accompagnent, les personnels de santé dont la mobilisation est sans faille, les professionnels dont l'activité est restreinte par les contraintes sanitaires...

Cette année a aussi été dramatique pour nos viticulteurs et agriculteurs, touchés par le gel d'avril. La commune a marqué sa solidarité en contribuant au fonds de soutien départemental.

Malgré tout, il ne faut pas se résigner. Rassemblés autour des engagements que nous avons pris en 2020, nous agissons pour tous, pour tous les âges de la vie.

Avec l'extension de l'école maternelle Lucie Aubrac, dont le chantier débute en janvier. Nos tout-petits auront bientôt un restaurant sur place, ainsi qu'une cour agrandie et une belle salle de motricité !

Nous n'oublions pas nos aînés, avec la livraison des 8 nouvelles chambres à la maison de retraite.

Le Centre Municipal de Santé compte désormais 5 médecins et 3 secrétaires médicales. Nous confortons ainsi ce service public de santé de proximité.

Nous lançons « Cap' Petite Enfance » : une aide financière à destination des familles, pour la garde des tout-petits.

Les plantations et les aménagements se poursuivront au Parc Saint-Laurent, pour créer un espace de nature en ville aux portes de Capestang.

Equiper la commune, l'inscrire dans l'avenir ne nous empêche pas de préserver le patrimoine. Les travaux de réhabilitation du chœur de la collégiale Saint-Etienne se termineront bientôt.

« Je vous souhaite une très belle année, que tous vos vœux se concrétisent. La fortune sourit aux audacieux », telle est la devise de Capestang.

En 2022, ayons l'audace de continuer à construire la solidarité du quotidien. Car le vrai progrès est solidaire, le vrai progrès est humain.

PIERRE POLARD

MAIRE DE CAPESTANG

VICE-PRÉSIDENT DE LA C.C. SUD-HÉRAULT



Cette année, à Capestang, les fêtes de fin d'année étaient placées sous le signe de la lumière !

En effet, la municipalité a décidé d'investir dans une toute nouvelle décoration lumineuse afin de mettre en valeur les différentes places et rues de la ville.

Pièce maîtresse de cette nouvelle décoration, l'immense sapin haut de 6m et décoré avec les créations des élèves de l'école maternelle trônait majestueusement au milieu des arbres eux aussi parés de lumières, offrant ainsi une perspective féerique à notre chère place Jean Jaurès.

D'autres places de la ville vous accueilleraient aussi dans une ambiance chaleureuse de fête grâce à des nouveaux décors lumineux mais aussi d'anciens éléments mis en valeur, c'est le cas notamment pour la place Ferrer, illuminée par les anciens décors de la ville, ou la place Rouget de L'Isle avec son nouveau toit lumineux donnant un aspect chaleureux à ce lieu plein de charme. Notre bassin rond lui aussi a été mis en valeur par de nouvelles guirlandes lumineuses.

UN NOUVEAU DÉCOR FÉÉRIQUE

Cette nouvelle décoration évoluera petit à petit, au fil des années, afin de satisfaire toutes les générations. Tout ce décor a été inauguré le samedi 18 décembre à l'occasion d'une déambulation musicale et festive à laquelle la population était conviée.

Nous tenons à vous remercier tous d'être venus aussi nombreux pour fêter Noël malgré un contexte compliqué.

Un grand merci aussi et bravo à la talentueuse fanfare "Les mains sur le capot" qui a su réchauffer l'ambiance de cette soirée, à l'association Capestacles pour son délicieux vin chaud et ses pâtisseries. Et bien sûr un immense merci au Père Noël qui nous a rendu visite malgré tout le travail qui l'attendait ! Nous vous donnons RDV l'année prochaine pour un Noël encore plus lumineux et festif ! Vivement Noël !



INTERVIEW

Gilles DUCLOS

Conseiller municipal délégué
aux bâtiments communaux et
à l'éclairage public.

DANS LES COULISSES DE VOTRE NOËL LUMINEUX...

Ce Noël lumineux n'aurait jamais pu voir le jour sans une équipe qui a œuvré pendant de longues semaines pour vous préparer un décor féérique.

Les équipes techniques ont fait un travail admirable afin de vous satisfaire en temps et en heure, mais à l'origine de ce Noël, il y a aussi une équipe qui depuis des mois travaille sur ce projet d'envergure, à sa tête : Gilles Duclos, conseiller municipal délégué aux bâtiments communaux et à l'éclairage public.

GILLES, POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER CE CHOIX DE LA MUNICIPALITÉ D'INVESTIR DANS DE NOUVELLES DÉCORATIONS POUR LES FÊTES ?

Nous savions que cette année la communauté de communes n'assurerait plus la pose et le financement des décorations de Noël, cela représentait 46 éléments décoratifs sur Capestang.

De plus, certains capestanais et capestanaises avaient manifesté le souhait de voir leur ville plus décorée, de façon plus harmonieuse, **nous les avons entendus et avons décidé de répondre au mieux à leurs attentes.**

QUE REPRÉSENTE CET INVESTISSEMENT ?

Pour la première année environ **25000€ sur l'investissement et 16000€ sur la pose.** Certains éléments comme les décorations des arbres, la façade de la mairie, le bassin rond ou la place Ferrer ont été **installés par nos services techniques**, les gros éléments comme les traversées de rues, d'avenues ont été pris en charge par une entreprise, cela comprend aussi le gardiennage à l'année.

C'est un investissement assez conséquent que **nous planifions sur plusieurs années.**

QUELS CHOIX ONT ÉTÉ FAITS ET POURQUOI ?

Nous avons fait le choix cette année de **mettre en valeur le centre-ville de Capestang** grâce à un « **parcours de lumières** », de ne plus concentrer uniquement les éléments de décoration sur la place Jean Jaurès dont nous avons complètement repensé la décoration cette année en misant sur une ambiance **volontairement douce et féérique.**

Les places Ferrer, Rouget de L'isle, Jean Moulin ainsi que les rues de la Paix, Louis Baisse ou Pottier ont elles aussi été décorées afin de plonger les piétons dans une ambiance féérique. Certaines décorations comme le sapin lumineux, le renne et le traineau ont été réutilisés et mis en scène différemment, nous avons le souhait **d'innover et de repenser les choses pour une meilleure mise en valeur de la ville mais aussi de ces éléments.**

POUVEZ-VOUS NOUS PARLER DES PROJETS DE DÉCORATIONS POUR LES PROCHAINES ANNÉES ?

Au fil des années, **nous améliorerons les entrées de ville**, l'avenue de Nissan, l'avenue de la République, améliorerons encore les places ainsi que le parcours de lumières, pour cela nous aurons besoin de plusieurs années, comme le dit le proverbe « Paris ne s'est pas fait en un jour », mais **nous travaillons chaque jour pour satisfaire au mieux les capestanais et capestanaises.**



Montage du grand sapin par les agents des services techniques / Décoration des arbres

❄ DOSSIER SPÉCIAL NOËL LUMINEUX À CAPESTANG







Remise d'un nouveau drapeau aux anciens combattants



Les élèves de CM2 valident l'action « Devoir de mémoire » du passeport du civisme

CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE

Nous vous remercions d'être venus si nombreux **honorer la mémoire de ceux qui ont défendu la France au prix de leur vie.** Nous avons été particulièrement touchés par la présence des enfants, de notre **jeunesse**, aujourd'hui **héritière des valeurs fondatrices de notre nation**, nous sommes fiers de pouvoir leur transmettre cette mémoire ainsi que le **sens de l'engagement, de l'héroïsme et du courage.**

Cette cérémonie fût aussi l'occasion pour la commune de remettre un nouveau drapeau aux anciens combattants, symbole de son **attachement aux valeurs de la république.**



★
RE

Paul-Marie TIGNA
Mort le 11 novembre 1918
à 28 ans

INAUGURATION DES JARDINS PARTAGÉS

Une inauguration qui fut marquée par les discours du maire **Pierre Polard** qui était entouré d'**Annie Ducla**, adjointe en charge de l'action sociale et de **Jacques Maurand**, adjoint en charge de la planification, celui de Madame **Cabrié**, représentant le **département** qui a tenu à féliciter notre commune pour cette initiative et enfin celui de **Marc Henry**, architecte paysagiste, maître d'œuvre de ce projet.

Après avoir fait le tour des jardins et constaté que les premières plantations y ont déjà trouvé leur place, tout le monde s'est retrouvé pour un **moment de convivialité et de partage autour du « verre de l'amitié »**.

Notre commune a tenu compte, en concrétisant ce projet qui lui tenait particulièrement à cœur, de **l'intérêt croissant pour le jardinage, les légumes bio, la traçabilité des produits consommés, les circuits courts, le développement durable et la préservation de la planète**. Elle a donc fait le choix d'investir dans un **projet vecteur de lien social, soucieux de l'environnement et des enjeux de demain**.

Nous sommes certains que ces jardins seront, au-delà d'un simple lieu de production, une belle opportunité de rencontre, de convivialité, d'échange et de contemplation !



CINQ MÉDECINS ET TROIS SECRÉTAIRES AU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ !

Avec l'arrivée du **Dr Isabelle Thuet** (en provenance du Tarn et Garonne) le 3 janvier dernier, l'équipe du Centre Municipal de Santé (CMS) compte désormais **5 médecins généralistes**. En effet, le **Dr Elisa Pierron** (qui exerçait dans l'est du département) avait rejoint l'équipe début **novembre 2021**. Suivie de peu par le **Dr François Khermiche** (en provenance de Normandie) qui a pris ses fonctions début **décembre 2021**.

Aux côtés des **Dr Laurence Ajas** et **Jean-Michel Amar**, ils auront pour mission de faire vivre cette **structure créée en octobre 2016 par la municipalité de Capestang**. Le **Dr Azzedine Ghomari** a quant à lui fait valoir ses droits à la retraite début janvier.

Les médecins sont épaulés par **trois secrétaires médicales** pour tous les aspects administratifs : **Joséphine Cardona, Katia Clocheau et Marjorie Moyon**.

Le CMS est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 13h. La prise de rendez-vous peut se faire par téléphone (04 67 39 94 43) ou via la **plateforme Doctolib**.

Depuis 2016, le CMS a réalisé un très beau parcours ! Nous pouvons être fiers de **ce service public de santé de proximité** : larges horaires de consultation, tiers-payant généralisé... Et aujourd'hui, nous disposons d'une équipe aux profils divers et complémentaires. En 2021, le CMS a réalisé près de **1200 consultations chaque mois**, preuve qu'il répond à un besoin de la population. Il répond aussi aux attentes des médecins en matière de conditions d'exercice.

Le CMS est vraiment un élément d'attractivité et de rayonnement pour Capestang.





LE PARC SAINT-LAURENT SE DESSINE !

Vous avez sans doute remarqué que des **travaux se déroulaient sur la parcelle communale située en entrée de ville, route de Cuxac.**

Il s'agit des premiers aménagements du futur « **Parc Saint-Laurent** » : **8000 m² de nature** aménagés aux portes de Capestang.

Comme nous nous y étions engagés, nous avons la volonté de faire de ce lieu un lieu **dedétente et de convivialité**, un espace de « **nature en ville** ».

Dans un premier temps, les services techniques ont réalisé un gros travail de défrichage, de nettoyage et de taille des arbres existants.

80 arbres ont été plantés. Ils nous ont été attribués par le **département de l'Hérault**, dans le cadre du plan « **8000 arbres** ».

D'autres aménagements verront le jour : passerelle sur le Saint-Laurent, mobilier de pique-nique, jeux pour enfants... dès que nous aurons obtenu les subventions auprès de **La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**.



DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL

Au total **61 colis** de Noël ont été distribués cette année : **30 aux anciens du village** et **31 aux bénéficiaires de l'épicerie solidaire**.

Le panier contenait un gros poulet de notre **boucher Maynadier**, une brioche du **Palais des saveurs**, du foie gras, du pain d'épices, des légumes, du magret de canard fumé, des clémentines, quelques bouteilles de vins et de la bière généreusement offerte par "**l'oppidum**" la **nouvelle brasserie Capestanaise**. bien entendu, chaque enfant bénéficiaire a reçu des chocolats et un jouet de la part du Père Noël de l'épicerie solidaire.

De quoi améliorer le repas du réveillon.

HALLOWEEN À CAPESTANG

Pour Halloween, Les rues de Capestang ont été envahies de petits sorciers, monstres, fantômes... pour récolter des friandises.

Cette journée s'est terminée par un goûter partagé et fût un **moment très convivial**.

Merci à tous les capestanais et capestanaises ainsi qu'aux bénévoles de **Lo Castel**.



1er MARS 2022

*Repas des Aînés**

*65 ans et +

Inscriptions en mairie du 17 janvier jusqu'au 21 février
Navette prévue pour les personnes ne pouvant se déplacer
CCAS DE CAPESTANG



CHANGEMENT D'ADRESSE : LISTES ÉLECTORALES



Nous vous rappelons que tout **changement d'adresse dans la même commune** doit être signalé au service Elections de la Mairie sous peine de **radiation des listes électorales**.

- Présentez-vous en mairie avec votre pièce d'identité et le livret de famille de vos parents.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la **journée défense et citoyenneté** (JDC). Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation. Le recensement permet aussi **l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans**.

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait : De ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans, de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

RECENSEMENT NATIONAL

**Vous venez d'avoir 16 ans !
VOUS DEVEZ VOUS FAIRE RECENSER**

OBJECTIF CITOYEN

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



www.defense.gouv.fr

LE RECENSEMENT MILITAIRE
donne des **DROITS**

QUI ? Garçons et filles de nationalité française

OÙ ? À la mairie de ton domicile

QUAND ? Dès 16 ans

AVEC QUOI ? Ta carte d'identité
Le livret de famille

POURQUOI ? Un justificatif de domicile
Pour être inscrit sur les listes électorales
Pour te présenter aux examens et concours soumis à l'autorité publique
(CAP, BEP, Baccalauréat, permis de conduire, etc.)

 **Vous protéger en temps réel**

Inscrivez-vous à la téléalerte



INONDATION



TEMPÊTE



FEU DE FORET



RISQUE TECHNOLOGIQUE

INSCRIPTION

Le territoire communal étant touché par les inondations causées par les crues de l'Aude, et le ruissellement des eaux de pluie qui sont liés au transport de matières dangereuses ; nous vous rappelons que la Mairie propose un **système de téléalerte efficace** afin de prévenir la pollution et le danger.

A cet effet, « seuls les abonnés au service téléphonique aux pages

Nouveau service « paiement de proximité »



Pour payer en espèces*,
rendez-vous chez
votre buraliste agréé
affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

Comment payer ?

1 Vérifiez que votre avis, comporte :
- un QR code
- la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement

2 Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité



Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

OFFRE DE PAIEMENT DE PROXIMITÉ

De nombreux usagers se déplacent pour régler leurs impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...) et notamment lors des périodes d'échéances.

La nouvelle offre de paiement de proximité permet désormais aux usagers d'effectuer cette démarche **au plus près de chez eux**, pour les paiements en espèces (dans la limite de 300 €) et par carte bancaire, en se rendant directement chez un buraliste, agréé identifié par le logo ci-dessous.

A Capestang, le buraliste "Le Gaulois" situé place Jean Jaurès, fait partie de la liste des commerces agréés dans l'Hérault.

CARTES D'IDENTITÉ PASSEPORTS: PRISE DE RDV EN LIGNE



Afin de faciliter vos démarches administratives, la Mairie de Capestang vous propose désormais de prendre rendez-vous en ligne pour vos cartes d'identité et passeports.

<https://www.rdv360.com/mairie-de-capestang>
Retrouvez aussi cette nouvelle rubrique sur notre site internet : <http://www.capestang.fr/index.php/fr>



VOS RDV AVEC LE CMS SUR DOCTOLIB

Il est désormais possible de prendre rendez-vous avec les médecins du centre municipal de santé de Capestang via le site Doctolib :

<https://www.doctolib.fr/medecin-generaliste/capestang>
La prise de rdv en ligne ne peut se faire que pour les patients déjà suivis au CMS.

Le secrétariat reste bien entendu à votre écoute au :
04 67 39 94 43

AU SYSTEME DE TÉLÉ-ALERTE

exposé aux inondations, débordements de rivières, ainsi qu'aux risques de incendie et aux risques de marchandises dangereuses que l'équipe municipale d'alerte rapide et de la population en cas de

peuvent d'ores et déjà recevoir les messages d'alerte diffusés par le Maire si l'un des risques précités survenait.

Pour les autres ne figurant pas sur l'annuaire ou les nouveaux arrivant, il est nécessaire pour pouvoir recevoir les messages d'alerte, **d'enregistrer ses coordonnées.**

- <https://www.acces-gedicom.com/Subscriptions/index.jsp...>
- A l'accueil de la Mairie

Merci de faire cette démarche simple, importante pour vous et votre sécurité.

SACS POUBELLES DISTRIBUTION 2022

DU 07 AU 11 FEVRIER
DU 11 AU 15 AVRIL
DU 20 AU 24 JUIN
DU 05 AU 09 SEPTEMBRE
DU 28 NOV AU 2 DECEMBRE

Sacs TOUTOUNET distribués toute l'année

Nous nous efforçons de rechercher systématiquement un **maximum de subvention** pour nos projets, afin d'utiliser avec parcimonie les ressources propres de la commune.

Pour chaque projet, les dossiers souvent complexes sont établis par les services municipaux avec l'aide de bureaux d'études quand cela est nécessaire.

Cette année, nous pouvons être satisfaits des résultats avec près de 1 million d'euros obtenus !

Cela traduit la reconnaissance par nos partenaires financiers de la qualité et de la pertinence de nos actions.

SUBVENTIONS : UNE BELLE MOISSON EN 2021 !

Nous tenons à les remercier tous : l'Etat, l'Agence de l'Eau, la Région (contrat Bourg-Centre) et le Département.

Nous nous efforcerons de faire aussi bien sinon mieux en 2022 !

	Montant HT du projet	Subventions obtenues					TOTAL	Taux de subvention
		Etat DERT 2021	Etat Autre	Région	Département	Agence de l'eau		
Extension école maternelle	1 455 855 €	236 880 €			142 800 €		379 680 €	26%
Jardins partagés	225 500 €			57 623 €	35 700 €		93 323 €	41%
Parc Saint-Laurent	280 500 €			77 666 €			77 666 €	28%
Plan informatique école	32 232 €		24 220 €				24 220 €	75%
Total Budget général	1 994 087 €	236 880 €		135 289 €	178 500 €	0 €	574 889 €	

Ruisseaux de Saïsses	320 000 €				96 000 €	158 215 €	254 215 €	79 %
Raccordement Viala	713 000 €				142 600 €		142 600 €	20 %
Total Budget Eau	1 033 000 €	0 €	0 €	0 €	238 600 €	158 215 €	396 815 €	

TOTAL	3 027 087 €	236 880 €	24 220 €	135 289 €	417 100 €	158 215 €	971 704 €	
--------------	--------------------	------------------	-----------------	------------------	------------------	------------------	------------------	--

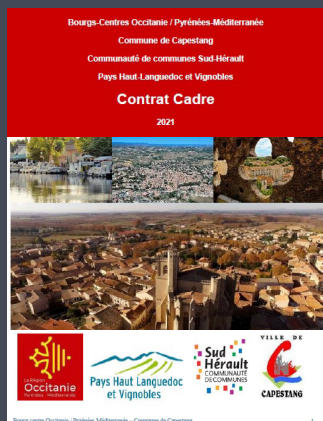
PREMIÈRES RETOMBÉES DU CONTRAT "BOURG CENTRE"

Dans le cadre du dispositif "Bourg Centre" de La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, nous avons eu confirmation d'aides financières pour deux projets :

- **57 623 € pour les Jardins partagés**, qui viennent s'ajouter aux 35 700 € déjà attribués par le Département de l'Hérault.
- **77 666 € pour le Parc Saint-Laurent**, qui nous permettront de mener à bien cet aménagement.

Nous tenons à remercier **Florence Brutus, vice-présidente de la Région en charge de l'aménagement du territoire et Hussein Bourgi, sénateur et conseiller régional**, pour leur soutien tout au long de nos démarches.

Au total, ce sont **plus de 135 000 €** qui nous ont été octroyés par la Région, dans le cadre de ce partenariat financier renouvelé, au service de notre projet de développement.



Bourg-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Commune de Capestieng
Communauté de communes Sud-Hérault
Pays Haut Languedoc et Vignobles
Contrat Cadre
2021



Cap'Petite Enfance : le CCAS aux côtés des familles

Doté d'un budget de plus de 35 000 € financé par la Commune de Capestang, ce dispositif traduit notre volonté de répondre concrètement aux besoins des familles et notre engagement pour le bien-être des tout-petits.

Vous pourrez obtenir toutes les informations et retirer votre dossier d'inscription auprès du secrétariat du CCAS (à la Mairie).

Que ce soit pour l'organisation de sa vie professionnelle, la recherche d'un emploi...faire garder ses enfants en bas âge est un **enjeu important** et souvent une **nécessité** lorsque la solidarité familiale (grands-parents par exemple) ne peut être mobilisée.

Mais confier ses enfants à des structures adaptées (assistantes maternelles, crèches...) représente souvent un effort financier non négligeable et impacte le **pouvoir d'achat des familles**.

Conscient de ces enjeux, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Capestang a décidé de mettre en place, à partir du 1er janvier 2022, un dispositif d'aide financière pour la garde des tout-petits : **Cap'Petite Enfance**.

Ce dispositif, nous l'avons voulu le plus simple possible, avec des procédures les plus réduites et des justificatifs limités au strict nécessaire.

Cap'Petite Enfance est accessible à toutes les familles résidant à Capestang, et concerne tous les enfants depuis leur naissance jusqu'à l'entrée à l'école maternelle.

L'**aide financière**, versée pour chaque enfant, est déterminée en fonction des revenus :

Quotient familial	Montant de l'aide mensuelle par enfant
Inférieur ou égal à 500€	50 % du reste à charge plafonné à 70 €
Entre 500 € et 1200 €	35 % du reste à charge plafonné à 45 €
Supérieur ou égal 1200 €	20 % du reste à charge plafonné à 35 €

L'aide sera versée trimestriellement.

L Le projet phare pour les écoles reste bien entendu **l'extension de l'école maternelle Lucie Aubrac**. Les travaux ont débuté en janvier, avec pour objectif une livraison des équipements en **septembre 2023**.

Pour autant, conformément à notre priorité donnée à l'école en général, nous ne négligeons aucun axe d'amélioration.

Ainsi, l'école maternelle Lucie Aubrac a été **entièrement climatisée**. Le chauffage vétuste de l'école élémentaire François Mitterrand a été remplacé par une **chaudière à bois**. Au total plus de **150 000 € d'investissements**. Sans oublier des **travaux de rénovation** dans les deux écoles (classes, hall...) et d'étanchéité. Pour aller encore plus loin, nous avons mis en place, en collaboration avec notre architecte, une **programmation pluriannuelle des travaux jusqu'à 2026**.

Écoles : une programmation pluriannuelle des travaux

Ecole élémentaire François Mitterrand

- Extension du restaurant scolaire (110 m²)
- Création de blocs sanitaires extérieurs
- Végétalisation de la cour
- Finalisation de l'étanchéité, isolation des plafonds
- Remplacement des menuiseries
- Etude sur la faisabilité de la climatisation

Ecole maternelle Lucie Aubrac

- Remplacement des vérandas
- Isolation des combles
- Remplacement des menuiseries extérieures

Tous ces travaux seront planifiés sur les prochaines années pour offrir à nos enfants les meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage. C'est notre priorité !



PASSEPORT DU CIVISME : 2ÈME ÉDITION

C'est avec fierté et enthousiasme qu'en septembre nos élèves de cm2 ont reçu leurs **passesports du civisme**, qui, cette année, leur a été remis par le **Sénateur Hussein Bourgi**, le Maire de Capetang, **Pierre Polard**, l'adjointe à la jeunesse et au sport, **Isabelle Gil**, l'adjoint au cadre de vie, **Jean-Claude Vivancos**, et la conseillère municipale déléguée à la participation citoyenne, **Chantal Dumont-Gilmozzi**, organisatrice de cette initiative inédite dans l'Hérault.

Nous souhaitons un **beau voyage citoyen** à nos enfants et ne manquerons pas de les suivre et les accompagner dans chacune de leurs actions.

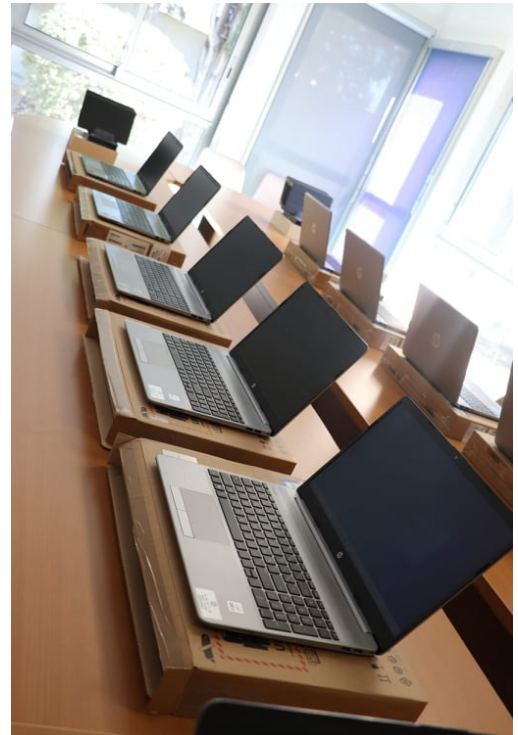




UN ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE AU TOP À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

L'accès aux **outils numériques** pour nos élèves fait désormais partie des bases de l'apprentissage. En partenariat avec les équipes enseignantes, nous avons donc décidé de bâtir un plan d'équipement numérique particulièrement ambitieux :

- **Des tableaux interactifs dans toutes les classes**
- **13 ordinateurs portables**
- **12 tablettes**



Il s'agit d'un investissement de plus de **32 000 € HT**.

La pertinence de ce projet nous a permis d'obtenir près de **80% de subvention de l'Etat**.

Parce que plus que jamais, l'école est notre priorité, la commune investit pour l'apprentissage et l'avenir de nos enfants !



RÉSERVATION CANTINE ET GARDERIE

Pour plus de souplesse et de sécurité, les parents doivent désormais **réserver la garderie du matin et du soir via le portail « Famille »**

<https://www.logicielcantine.fr/capestang/>

La réservation est possible **jusqu'à 22h la veille au soir**. Toute présence non réservée sera facturée **3 €**.

Une meilleure organisation pour un meilleur accueil et une prise en charge de qualité pour nos enfants !



Cette année, la police municipale de Capestang a décidé de mettre en place des **ateliers sécurité routière** dans nos établissements scolaires.

La sécurité routière étant l'affaire de tous, et parce que les bons réflexes s'acquièrent dès le plus jeune âge, ils ont rencontré les élèves de grande section de l'école Maternelle Lucie Aubrac et ont animé des ateliers sur **2 thèmes incontournables** :

COMMENT TRAVERSER ?

Pour cela, ils ont appris à traverser un passage piétons en regardant bien de chaque côté de la route et en prenant les précautions d'usage.

COMMENT S'INSTALLER À BORD D'UN VÉHICULE ?

En visionnant une courte vidéo et en mettant en pratique les conseils énumérés, ils ont appris à **s'installer en toute sécurité dans un véhicule**, à savoir : **Utiliser un siège rehausseur à l'arrière du véhicule et s'attacher correctement.**

Les enfants furent très heureux de participer activement à ces ateliers et d'échanger avec les policiers municipaux, ils se sont sentis concernés et responsabilisés.

La Police Municipale prend très à cœur ce projet et interviendra tout au long de l'année scolaire auprès de nos élèves de l'école maternelle mais surtout de l'école élémentaire pour un programme précis de **24 interventions** afin d'aborder des thèmes variés tels que les espaces de circulation, la sécurité en voiture, sur le trottoir, en vélo etc....

Parce que vos enfants sont déjà des usagers de la route et seront aussi les automobilistes de demain, n'hésitez pas à échanger régulièrement avec eux sur ces thèmes.

Bravo à eux pour leur participation active et à nos policiers municipaux pour cette belle transmission!





PRÉVENTION ROUTIÈRE À L'ÉCOLE MATERNELLE



REMISE DES DIPLÔMES DU BREVET

Cet automne, les **anciens élèves de 3ème du collège Paul Bert** ont été mis à l'honneur lors de la traditionnelle **cérémonie de remise des brevets 2021** en présence notamment de leurs professeurs, de leurs familles, de la Principale, de la Principale adjointe et des Elus.

Un beau moment qui aura permis d'accompagner nos heureux diplômés jusqu'au bout dans leur réussite et ainsi de les encourager à continuer avec succès dans la voie qu'ils ont choisie aujourd'hui.

Bravo et bonne chance à eux pour la suite !





BRULAGE DES VÉGÉTAUX : RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

<https://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-durable/Foret/Prevention-des-forets-contre-les-incendies/>

Prévention des forêts contre les incendies >
Réglementation emploi du feu >
Réglementation applicable dans les zones exposées aux incendies de forêt et dans la bande des 200m

Pour tous renseignements complémentaires merci de bien vouloir vous adresser à la Police Municipale.

Idées reçues

Vrai **Faux**

Je peux fumer en forêt ou faire un barbecue
FAUX En forêt et à moins de 200 mètres, toute l'année, il est interdit de fumer ou de faire du feu, même au bord de l'eau.

1 feu sur 2 est d'origine accidentelle !
VRAI Près de la moitié des feux est d'origine accidentelle (machine outil, mégot, feux de végétaux, barbecue...) essentiellement due à l'imprudence et à la négligence. Près de l'autre moitié des feux est d'origine malveillante (conflit d'occupation des sols, pyromanie...)

Dans les pinèdes, le feu se propage par l'explosion des pignes de pin.
FAUX Les écorces de pin se détachent du tronc sous l'effet de la chaleur puis sont transportées et retombent à l'avant de l'incendie en générant un nouvel incendie. Ce phénomène est appelé « sautoie » de feu et peut atteindre plusieurs centaines de mètres.

En savoir plus sur les prescriptions à respecter
www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-durable/Foret

Textes réglementaires de référence
Article 84 du règlement sanitaire départemental
Arrêté Préfectoral N° 2002_01_1932 du 25 avril 2002 relatif à la prévention des incendies de forêts
Arrêté Préfectoral n° DDTM34-2013-03-02999 du 11 mars 2013
Dans les 264 communes à risque moyen et/ou fort d'incendie de forêt du département de l'Hérault, le débroussaillage est obligatoire. Il permet de protéger les personnes et les biens, de sécuriser l'intervention des personnels de la lutte contre l'incendie et de protéger la forêt.

Depuis 10 ans, chaque année dans l'HÉRAULT

180 incendies de forêt
1000 ha brûlés

SOYONS RESPONSABLES !

Témoin d'un départ de feu ?

Les bons réflexes

Composer le **18** ou **112**

donner le lieu du sinistre, l'accès, l'importance du feu, les dégâts, les menaces

ne pas raccrocher tant que l'opérateur ne vous le demande pas

Direction départementale des territoires et de la mer de L'Hérault
Directeur de publication : Matthieu GREGORY
Réalisation : DDTM34 - SAF et ODM
© DDTM34
Date de publication : juillet 2018

LE BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX



Réglementation dans l'Hérault

DDTM34

Direction départementale des territoires et de la mer

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Un incendie de forêt est si vite arrivé...

Règle générale

Le brûlage à l'air libre des végétaux est interdit toute l'année

Quels sont ces déchets végétaux appelés déchets verts ?

Les végétaux coupés issus de l'entretien des jardins, parcs et terrains comme les tailles de haies et d'arbustes, les tontes de pelouse, les feuilles mortes...

Pourquoi est-ce interdit ?

- Préserver la qualité de l'air en évitant la libération de gaz toxiques et de particules fines
- Ne pas gêner les voisins par la fumée et/ou par les nuisances olfactives
- Ne pas risquer de générer un incendie

Alors que faire des déchets verts ?

Considérés comme des déchets ménagers, les déchets verts peuvent être :

compostés



Prix d'achat entre 30 et 300 €

broyés



Location à partir de 50 €/j

et/ou évacués en déchèterie



Gratuit

Et si la réglementation n'est pas respectée ?

Les contrevenants encourent une contravention de 450 €.

Dérogations

Pour les particuliers soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage (O.L.D.) et les professionnels agriculteurs et forestiers

1^{er} cas

Si je suis à plus de 200 m de la zone sensible aux incendies de forêt et que je souhaite brûler des produits issus de mon activité agricole ou forestière⁽¹⁾ :

- je peux brûler toute l'année mais de manière responsable
- je fais preuve de bon sens pour ne pas provoquer d'incendie
- j'évite de brûler en période chaude et/ou de grand vent
- j'évite de brûler si j'engendre une gêne pour mes voisins

2^{ème} cas

Si je suis à l'intérieur ou à moins de 200 m de la zone sensible aux incendies de forêt et que je souhaite brûler des produits issus de mes Obligations Légales de Débroussaillage ou de mon activité agricole ou forestière⁽²⁾ :

je peux incinérer mes végétaux si je respecte les conditions du calendrier annuel.

Calendrier annuel (applicable aux propriétaires et ayant-droits)

1 ^{er} janvier au 15 mars	16 mars au 15 juin	16 juin au 30 septembre	1 ^{er} octobre au 15 octobre	16 octobre au 31 décembre
Autorisé	Déclaration annuelle en mairie	INTERDIT	Déclaration annuelle en mairie	Autorisé

Dans tous les cas il est interdit d'utiliser le feu si




vent à + de 40km/h

Et si la réglementation n'est pas respectée ?

- Faire du feu en forêt et à moins de 200 m est passible d'une contravention de 135 €.
- Être responsable d'un feu de forêt est passible de 3750 € d'amende et 6 mois d'emprisonnement.

Brûlage à vocation pastorale ou agricole même réglementation... et dans ce cadre là j'appelle le 18 avant de brûler et je surveille le feu jusqu'à son extinction complète.





Zone sensible aux incendies de forêt (bois, forêts, plantations, landes, garrigues, maquis et reboisements).

Carte des zones sensibles et de la bande associée de 200m disponible sur : www.herault.gouv.fr

(1) Le débroussaillage est obligatoire autour des constructions situées à moins de 200m des espaces boisés, landes, maquis et garrigues.

(2) Y compris les chaumes, les sarments de vigne, la taille des vergers, les produits issus de coupe de bois, les frites, les végétaux sur pied...



CHEMINEMENT PIÉTON DE L'ÉCOLE FRANÇOIS MITTERRAND

Les services techniques municipaux ont finalisé la **réfection du revêtement du cheminement piéton** qui relie l'avenue de Béziers, au niveau de la **caserne des Pompiers**, à l'avenue de **Nissan**, à proximité de l'école **François Mitterrand**.

Très emprunté par les enfants et les familles, notamment pour se rendre à l'école, il a déjà fait l'objet de plusieurs interventions : **élargissement, installation de lampadaires solaires à LED et de mobilier urbain (banc, poubelle)**. La commune investit pour améliorer le cadre de vie et le partage de l'espace public.

MAISON DE RETRAITE : LES 8 NOUVELLES CHAMBRES BIENTÔT LIVRÉES !



Les travaux d'extension de la maison de retraite de Capestang se poursuivent.

Les 8 nouvelles chambres seront bientôt livrées, avec un peu de retard sur le planning initial.

Pourra alors débuter la **deuxième étape du chantier : la rénovation et la mise aux normes d'accessibilité des salles de bain** de toutes les chambres de l'établissement, ainsi que le renouvellement de l'ensemble du mobilier.

Cette étape sera particulièrement sensible car les travaux s'effectueront en site occupé.

Fin des travaux prévue en **octobre 2022**.

La commune et le Centre Communal d'Action Sociale investissent pour la qualité de vie de nos aînés.



MARQUAGE AU SOL

C Comme chaque année à la même période, une opération de marquage au sol d'envergure a été réalisée.

Nous portons une attention particulière au marquage au sol, notamment tout ce qui concerne la sécurité des usagers : stop, cédez-le-passage, passages piétons, cheminements...

Un marquage au sol de qualité, c'est un espace public mieux défini, plus de sécurité pour tous.



LE BASSIN ROND SE REFAIT UNE BEAUTÉ

Notre bassin rond avait besoin d'un petit coup de jeune, pour cela, nous avons d'abord fait appel à une entreprise spécialisée pour le **sablage** (la même qui est intervenue l'année dernière pour le Monument aux Morts). Puis une **peinture vert bouteille** a été appliquée par les **services techniques municipaux**.

La fontaine du bassin-rond fait partie de notre **patrimoine du quotidien**, auquel nous attachons une **importance toute particulière**.

Cette rénovation s'inscrit dans nos actions pour **améliorer l'attractivité de l'espace public et préserver l'identité de notre village**.

AVANT

SABLAGE

SOUS-C



TRAVAUX AVENUE ÉMILE LOSCOS

Des travaux ont débuté avenue Emile Loscos.

Il s'agit de l'enfouissement des réseaux électriques, télécom et d'éclairage public. Les très nombreux câbles et poteaux disparaîtront de notre champ de vision.

D'un montant de **103 640 € HT** (subventionné par **HéraultEnergie** à hauteur de **32 742 €**), ce chantier se terminera **début 2022**.

Une fois les réseaux enfouis, un autre chantier (67 000 € HT) pourra débuter, avec le **busage du fossé**. Cela permettra de créer un cheminement piéton sécurisé depuis le carrefour du Pont de Fer jusqu'au Port.

Amélioration de la qualité visuelle, sécurisation des piétons... avec ces travaux, la **Commune investit pour votre cadre de vie**.



COUCHE

PEINTURE

APRÈS





L'ASBH À CAPESTANG

Dans le cadre du partenariat avec les clubs Professionnels l'entraînement de l'ASBH a eu lieu chez nous à Capestang.

L'après-midi, les élèves de l'école de rugby ont eu l'immense honneur de s'entraîner avec les joueurs de cette grande équipe.

Une journée placée sous le signe de la convivialité et du partage, une belle transmission des valeurs du sport !

Merci à toute l'équipe et aux organisateurs pour leur disponibilité et surtout, d'avoir mis des étoiles plein les yeux de nos jeunes joueurs !



INAUGURATION ESPACE DE VIE SOCIALE DE LO CASTEL

L'Espace de Vie Sociale de Lo Castel à Capestang a été inauguré en septembre dernier.

Au sein de Lo Castel, cet EVS a pour vocation de **renforcer les liens sociaux et les solidarités.**

Trois axes d'action ont été définis, en concertation avec la population :

- **Accompagner et soutenir les parents dans leur fonction parentale**
- **Renforcer et élargir les propositions culturelles et de loisirs**
- **Informier et être à l'écoute pour susciter les initiatives.**

Parmi toutes les initiatives portées par l'EVS, le maire et Président de Lo Castel, lors de son discours au cours duquel il a renouvelé tout le soutien de la commune à Lo Castel, a notamment tenu à souligner **le CLAS** (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) qui permettra aux enfants en difficulté de **bénéficier de ressources complémentaires pour réussir leur scolarité et s'épanouir en classe** mais aussi d'autres **initiatives originales** portées par l'EVS tout au long d'une année 2020 vraiment très spéciale.



Après les discours du Maire et Président de Lo Castel, du Président et du Directeur adjoint de la CAF venus spécialement pour l'évènement, **la nouvelle plaque de l'EVS, symbolisant le partenariat entre la CAF et Lo Castel a été dévoilée.**

La salle « **Valérie Bory** », conseillère municipale et membre très engagé de l'EVS Lo Castel a aussi été inaugurée.

En fin de matinée, petits et grands ont pu se retrouver autour d'un apéritif convivial et musical animé par le talentueux groupe « **Figuenotes** » venu de Montpellier.

Un « **flashmob** » géant ainsi que de **multiples ateliers** tels que le dessin, les jeux en bois, la sophrologie, les ateliers créatifs de carton, la magie, et mosaïque, ont réuni petits et grands tout au long de cette journée placée sous le signe de la bonne humeur et de la solidarité.

A cette occasion, une « **capsule temporelle** » a aussi été enterrée, chacun pouvait y déposer un **souvenir de 2020**, capsule qui sera déterrée et ouverte en 2030...

L'Espace de Vie Sociale de Lo Castel tient à **remercier les bénévoles et les animateurs** pour leur engagement au quotidien et particulièrement lors de cette journée ainsi que tout **le personnel de Lo Castel et les agents municipaux** des différents services pour leur travail et leur formidable capacité d'adaptation.

Rendez-vous dans 10 ans pour fêter son anniversaire et créer encore de beaux souvenirs !





COLLECTE DE L'ÉPICERIE SOLIDAIRE AU COLLÈGE PAUL BERT

Cette année encore, les collégiens de Capestang ont fait preuve d'une grande générosité en offrant des denrées à L'ÉPICERIE SOLIDAIRE. Nous tenons à remercier les élèves mais aussi les professeurs à l'initiative de cette belle action solidaire, plus que jamais nous avons besoin de vous pour venir en aide aux plus démunis.

PASSEPORT DU CIVISME : SAVOIR DONNER

Dans le cadre de leur action « **Savoir donner** » du **passport du civisme** mis en place par la municipalité, les **élèves de CM2 de l'école élémentaire François Mitterrand** ont, comme leurs aînés, fait preuve de générosité. L'ambassadeur et Président de l'épicerie solidaire, **Jean Rémi PRADOS** accompagné de la conseillère municipale déléguée à la citoyenneté, a eu le plaisir de valider cette belle mission pour chaque enfant ayant fait un don.

Nous sommes heureux et fiers de la réussite de cette étape vers la citoyenneté placée sous le signe du **partage et de la bienveillance**.

Bravo et merci aux enfants ainsi qu'à leurs parents et leurs professeurs pour cette participation et leur générosité !

Et un grand merci aussi à l'épicerie solidaire pour leur dévouement et pour la transmission de ces précieuses valeurs, un bel exemple pour cette nouvelle génération de citoyens.



CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL À CAPESTANG

Juste avant Noël, un jury constitué de 8 enfants, de membres de l'evs et présidé par le maire Pierre Polard a eu le plaisir de faire le tour de Capestang afin d'admirer les maisons inscrites au concours de décorations de façades, balcons et fenêtres organisé par l'evs Lo Castel.

Un moment festif et chaleureux qui a émerveillé petits et grands !

La remise des lots a eu lieu le lendemain, inaugurant ainsi la grande fête lumineuse de la ville, le choix fut difficile mais ce sont 4 participants qui l'emportent pour cette édition :

1^{ER} PRIX : ALINE ROSA, Rue Marcel Cachin, qui a fait preuve d'une grande créativité.

2^{ÈME} PRIX : ELODIE PEREZ, rue des Cagnes, qui nous a touchés avec une décoration empreinte de douceur et de poésie.

3^{ÈME} PRIX : ANDRÉ PAEMELAERE, rue Henri Massat, nous a tous éblouis avec ses lumières qui réchauffent la rue depuis plusieurs années.

4^{ÈME} PRIX : MARC GUILLAMON, Rue Jean Pech, avec un décor féérique qui a nous a émerveillés.

Ce concours n'aurait pu avoir lieu sans la généreuse participation des commerçants et artistes de Capestang qui ont offert les lots remis aux gagnants.

Cet évènement est aussi l'occasion pour les habitants de Capestang de participer à la magie de Noël en embellissant les rues de leur ville, une tradition qui prend un peu plus d'ampleur chaque année.



Epicerie Solidaire Capestang

L'ANNÉE 2021 À L'ÉPICERIE SOLIDAIRE DE CAPESTANG EN QUELQUES CHIFFRES.

48 familles ont fréquenté l'Epicerie Solidaire de Capestang en 2021, ce qui représente **100 personnes dont 31 enfants**. Avec des variations importantes puisque le mois le plus faible (avril) comptait 24 familles (43 personnes dont 7 enfants) et le mois le plus fort (novembre) 33 familles (61 personnes dont 15 enfants).

Les clients sont pour **67 % des clientes et 33 % sont des hommes**.

85 % des clients sont **célibataires** et **15 % mariés**.

37.5 % sont des familles avec enfants et **62.5 %** n'ont pas d'enfants à charge.

L'âge moyen est de **52 ans**. Les records sont détenus par un jeune homme de **30 ans** d'une part et une femme ... moins jeune de **93 ans** d'autre part.

Partant de la moyenne, sachez que la moitié des clients ont plus de 52 ans et l'autre moitié 52 ans ou moins.

La **dépense mensuelle moyenne** par client était pour l'année 2021 de **13.53 €** ce qui, rappelons-le représente une **valeur réelle de 135.30 €** de marchandises.

Là également de grandes variantes, en fonction de la composition de la famille bien sûr, mais c'est également dû au fait que **1/3 des clients utilisent moins de 50 % du budget** qui leur est attribué alors que d'autres achètent un maximum à l'Epicerie Solidaire.

Avec **36 unités**, le nombre de paniers d'urgence continue à grimper. Pour mémoire nous distribuons entre **10 et 15 paniers par an jusqu'en 2019** et depuis c'est l'explosion, **32 en 2020 et encore 4 de plus cette année**.

Les deux collectes alimentaires réalisées en collaboration avec la **Banque Alimentaire de l'Hérault** ont cette année rapporté **3 244 kg de nourriture, soit l'équivalent d'un quart de nos distributions annuelles et 1 125 produits de première nécessité**.

A ces collectes, il y a lieu d'ajouter le résultat de la participation des plus jeunes du village puisque tant **l'Ecole François Mitterrand**, dans le cadre du « **Passeport du Civisme** » que le **Collège Paul Bert**, par différentes actions solidaires ont permis

d'enrichir ces collectes de plus de **140 kilos de nourriture, de 164 produits d'hygiène, de 107 jouets et de 106 livres**. Merci aux jeunes participants et à leurs enseignants.

Terminons avec les « **ateliers** » qui ont beaucoup souffert des confinements et autres restrictions.

Nous comptabilisons toutefois cette année 78 séances : 3 x aide administrative / 1 x coiffure / 8 x couture / 57 x jardin / 5 x yoga / 1 x cuisine (semaine du goût) / 3 x récolte des olives.

Deux remarques chiffrées ... bien-entendu concernant les ateliers. La première séance de l'atelier coiffure qui s'est tenue à l'Epicerie en novembre, a permis à **4 clientes** de se faire coiffer par Hugues « **Twin Hair's** ».

La deuxième remarque concerne **l'atelier jardin potager** qui, depuis sa création a dépassé la tonne de légumes récoltés. **Bravo et merci à Jacques Cardona et ses jardiniers en herbe ...**

Les ligueurs se sont retrouvés en début d'année pour faire le point des animations de l'année écoulée.

L'antenne de Capestang de la ligue contre le cancer, malgré la période délicate due au covid, a eu la possibilité de faire des animations, vide grenier, journée de l'espoir, soirée de l'espoir (choucroute). Ces manifestations ont rencontré un accueil très favorable de la part des bénévoles, des adhérents à la cause de la lutte contre le cancer et aux participants, de même les donateurs avec soit des dons en nature ou financiers. La somme de 11470 euros a été remise au comité 34.

Gérard Manilève, responsable de l'antenne de la ligue contre le cancer à Capestang, en a profité pour souhaiter une bonne année et meilleurs voeux au pied du sapin en souhaitant que l'année 2022 soit plus favorables aux différentes animations réussies grâce à la mobilisation toujours très présente de tous les bénévoles qui ont été chaleureusement remerciés pour leurs actions.

LA LIGUE CONTRE LE CANCER VOUS SOUHAITE UN BONNE ANNÉE 2022



Gérard Manilève entouré par les bénévoles de l'antenne de la ligue contre le cancer de Capestang sont toujours très actifs et mobilisés



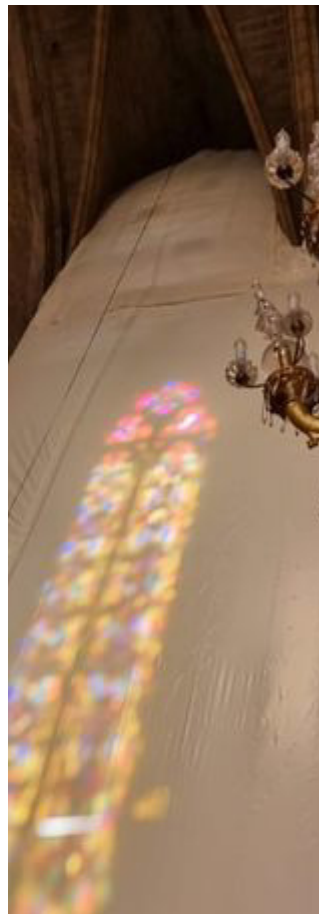
VISITE DU CHANTIER DE LA COLLEGIALE

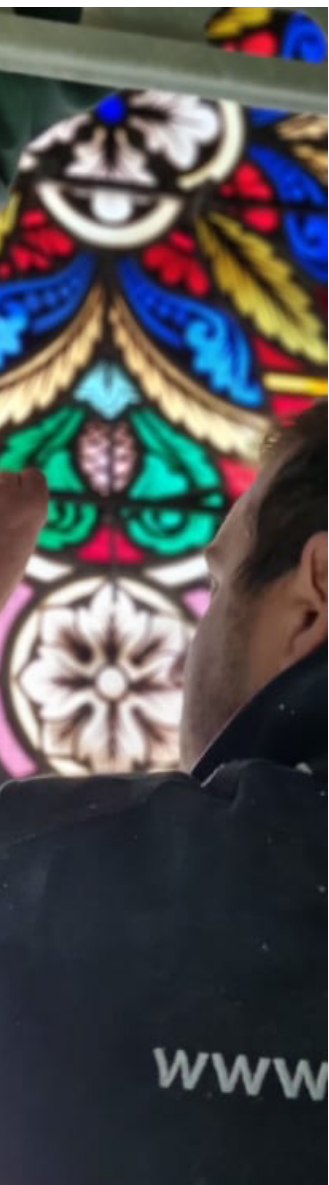
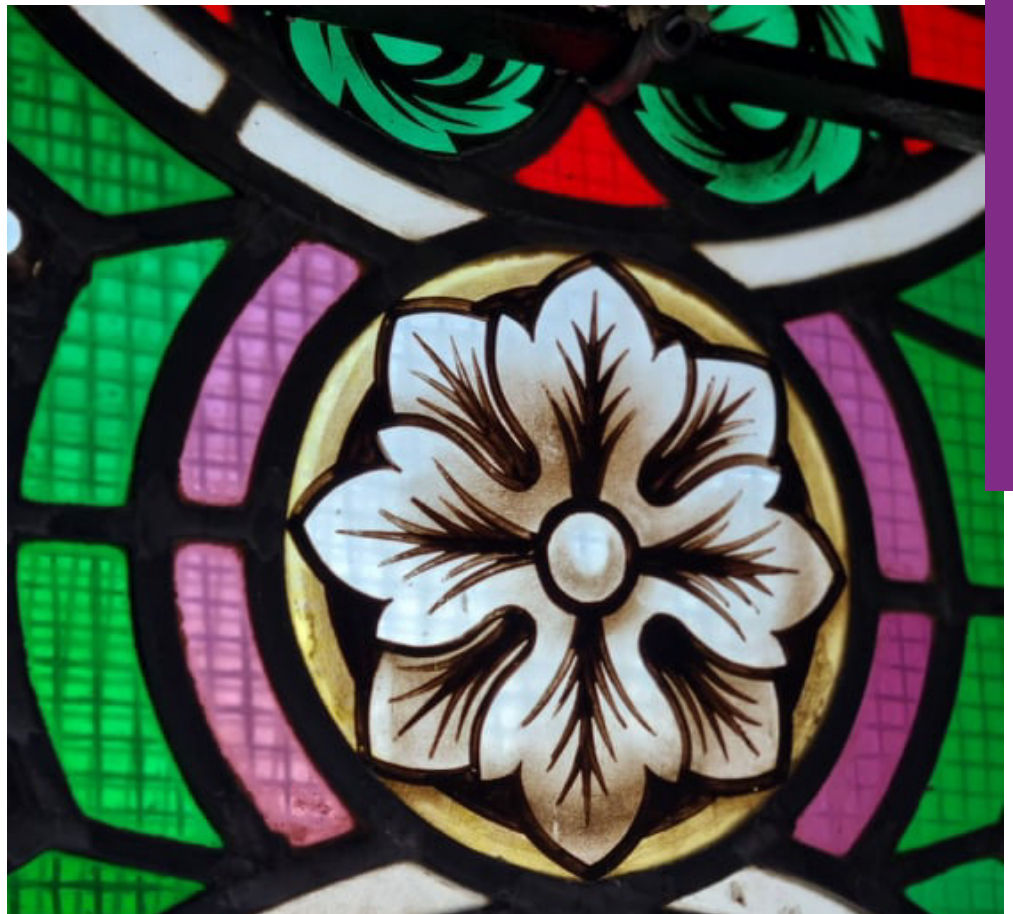
En octobre, une partie de l'équipe municipale a pu visiter le **chantier de restauration du chœur de la Collégiale**.

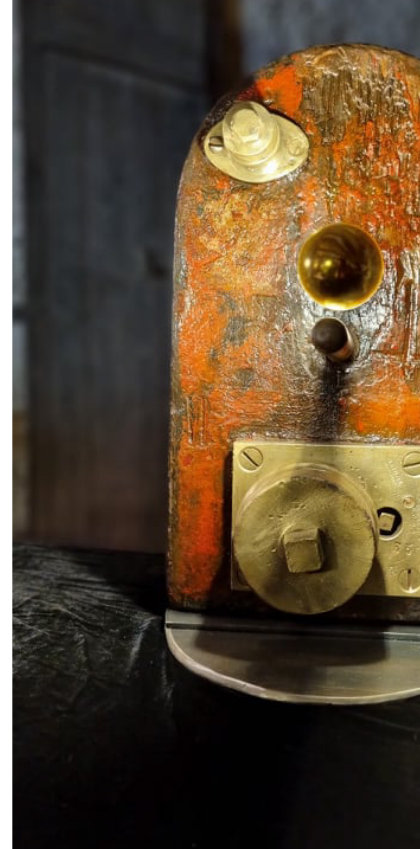
L'impressionnant échafaudage à **27 mètres** au-dessus du sol témoigne du caractère titanesque et vertigineux de ce chantier.

Les vitraux restaurés ont été remis en place : un impressionnant travail d'orfèvre qui suscite l'admiration !

Ce chantier aura permis de **conforter et d'embellir cet édifice emblématique de notre village**.







Martial Blin dans son atelier à Capestang

À la rencontre de...Martial Blin, artisan créateur à Capestang

Cet **artisan créateur** installé à **Capestang** depuis environ 2 ans vous ouvrira chaleureusement les portes de son atelier et de son imagination !

Naviguant entre terre et mer, temps qui passe, temps perdu ou retrouvé, objets du quotidien et trésors de notre enfance, chez Martial, chaque objet, chaque création **ouvre les portes de votre imagination** et vient prendre par la main l'enfant qui sommeille en vous.

Sa passion pour l'univers de la décoration industrielle et vintage appelée aujourd'hui « **steam punk** » trouve son origine dans son enfance. Issu du monde rural, il a grandi dans un univers tant agricole que bucolique, **les pieds ancrés dans la terre et la tête dans les nuages...**

Ce merveilleux artisan redonnera volontiers vie à vos objets ou meubles oubliés dans vos greniers et créé des objets plus insolites les uns que les autres.

Martial vous accueille sur rendez-vous et partagera ainsi avec plaisir son univers et l'histoire de toutes ses créations exposées dans son atelier situé **boulevard Lafayette à Capestang**.

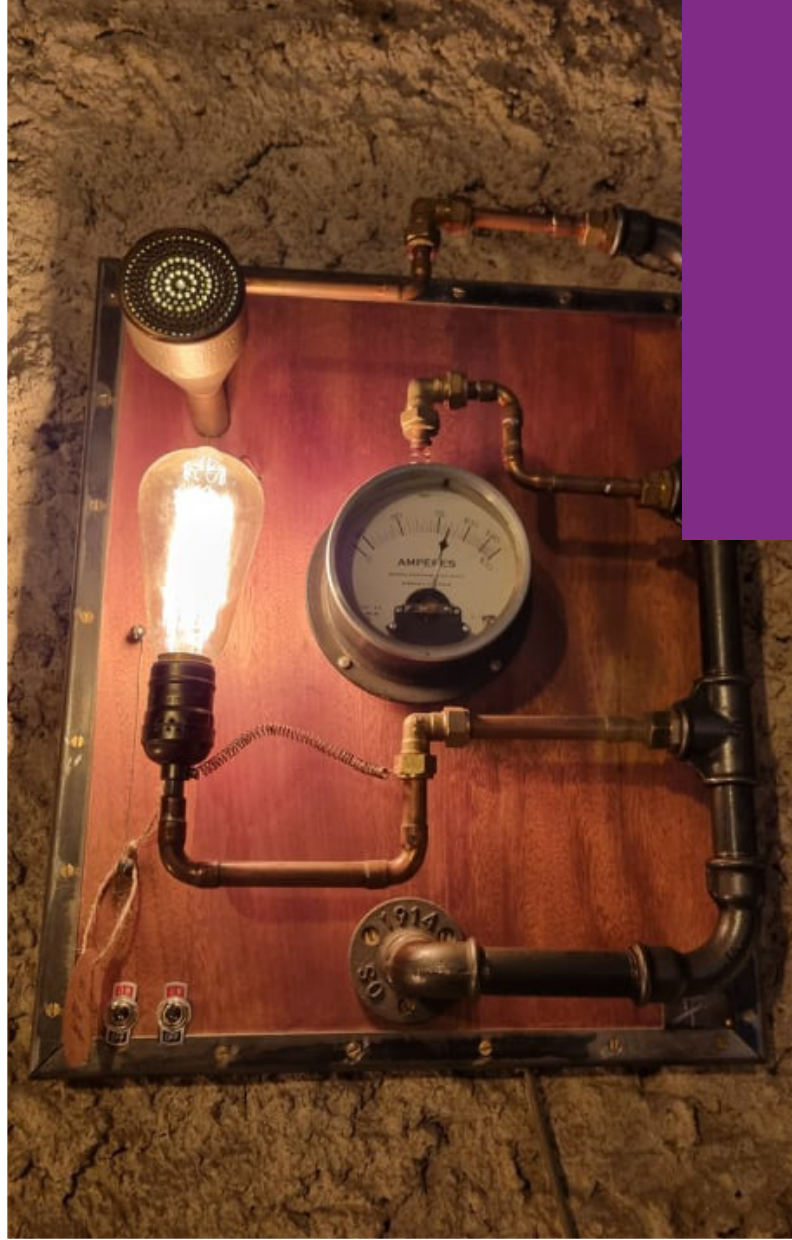
CONTACT : 06 72 90 85 20

Mail : contact@martial-blin.com

Site internet : <https://www.martial-blin.com/>

Retrouvez le aussi sur Facebook et Instagram







Un peu d'Histoire...

LES CAPESTANAIS DÉCORÉS DE LA LÉGION D'HONNEUR

PAR LAURENT VIRENQUE

Ce texte contient les notices biographiques des Capestanais ayant été reçus dans l'Ordre de la Légion d'honneur depuis sa création. Il s'agit de celles et ceux qui sont recensés sur les sites internet de la base Léonore du ministère de la culture.

Les « Légionnaires » reçus dans l'Ordre à partir de la deuxième partie du XXe siècle ne sont pas encore identifiés et feront probablement l'objet d'une publication ultérieure.

Ces notices biographiques ont été utilement complétées avec les registres matricules départementaux (principalement ceux de l'Hérault sur le site internet Pierre Vives) et, pour les plus célèbres, sur le site internet Wikidata.

BERLAN, Édouard.

Né le 3 février 1906 à Capestang. Il licencié de l'enseignement d'histoire et de géographie puis il obtient un doctorat de lettres. Il remplit ses obligations militaires au 81e régiment d'infanterie de Montpellier. Il est mobilisé au Levant en 1939 alors qu'il est enseignant depuis 1931 au lycée Français de Beyrouth. Il rejoint la France Libre en partant en Bulgarie en septembre 1942. Il est ensuite nommé proviseur au lycée Franco-Ethiopien à Addis-Abeba de 1947 à 1962 puis conseiller culturel à Phnom-Penh en 1962. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 30 septembre 1953 et promu officier le 30 décembre 1964. Il est aussi commandeur des palmes académiques.

BONNET, Joseph.

Né le 20 octobre 1867 à Capestang. En 1886 il s'engage au 83e régiment d'infanterie. Il y est promu soldat musicien puis en 1894 il est affecté comme sous-chef de musique au 79e R.I. Il passe ensuite par les 2e régiment du génie et le 6e R.I avec la promotion au grade de chef de musique en 1906. En 1914, à l'âge de 47 ans, il part sur le front avec son régiment. Il est évacué à trois reprises pour maladie. Après avoir pris le commandement du Château d'Oléron il termine la campagne en 1919. Il est cité au journal officiel le 12 janvier 1916 :

-« Très bon chef de musique ayant tenu et tenant à rester sur le front, malade a refusé de se laisser évacuer. Très anciens services s'est acquis de nombreux titres au cours de la campagne actuelle. »

Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 11 janvier 1916.

BRIEUSSEL, Émile Paul.

Né le 28 juin 1915 à Capestang. Il est licencié en droit. Il débute sa carrière comme commissaire stagiaire à Montpellier en 1942. Il est ensuite nommé commissaire divisionnaire de la sûreté nationale à Clermont-Ferrand. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 12 juillet 1966.

CAILLE, Albert.

Né le 4 février 1896 à Capestang. Il est cultivateur et mobilisé le 12 avril 1915 comme soldat au 38e régiment d'infanterie. Il est blessé le 19 juillet 1918 par balle dans l'épaule gauche. Grand mutilé de guerre il est employé comme commis à la compagnie des chemins de fer du midi en 1920.

Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 12 mai 1932. Il est aussi décoré de la médaille militaire le 22 novembre 1918, de la médaille de la victoire, de la médaille commémorative de la Grande Guerre et de l'insigne des blessés.

CANAL, Yves Louis.

Né le 9 janvier 1910 à Capestang. Il est militaire de carrière et totalise 23 ans de services. Il est promu chef de bataillon du génie au 1/106e bataillon. Il est deux fois cité en 1941 et 1945.

- À l'ordre de la brigade du 25 septembre 1941 : « Jeune officier très dévoué et d'un courage et à toute épreuve, chargé de la destruction du pont d'Uxem, s'est brillamment acquitté de sa mission malgré un violent bombardement. »

- À l'ordre de la brigade le 18 avril 1945 : « Commandant d'unité énergique et consciencieux. Sa compagnie étant chargée du 12 janvier au 2 février 1945 à la préparation et à la mise en œuvre éventuelle des dispositifs de destruction sur le canal de la Marne au Rhin de Strasbourg à Vendheimen inclus, a rempli sa mission de façon parfaite effectuant en particulier de jour comme de nuit les liaisons nécessaires tant avec le commandement qu'avec ses chefs de section et visitant sans cesse ses dispositifs alertés en permanence alors que certains d'entre eux étaient soumis à des bombardements d'artillerie de gros calibre. A donné à son personnel un bel exemple de calme et de sang-froid lui maintenant ainsi un moral élevé malgré le danger et les rigueurs de la température.

Retiré du service, il est employé dans les travaux publics. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 23 décembre 1957. Il est décoré de la croix de guerre 39-14.

CASTRES, Joseph Paul.

Né le 17 septembre 1785 à Capestang. Soldat issu du rang du 67e régiment d'infanterie de ligne. Il y est promu sous-lieutenant. Il fait les campagnes en Catalogne, Saxe, Prusse et à l'Armée du Rhin. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 12 octobre 1813.

CAYROU, Augustin.

Né le 30 octobre 1883 à Capestang. Il est engagé volontaire en 1901 au 6e bataillon de chasseurs à pied. Il y est

promu sergent et se rengage dans cette unité. Il passe aux armées en août 1914 et passe adjudant au mois de décembre. Il est cité :

- À l'ordre du régiment le 3 janvier 1917 : « Chargé d'organiser le ravitaillement des premières lignes s'en est acquitté avec conscience et belle humeur dans des circonstances difficiles sous de violents bombardements. »

Après le traité de paix de 1919 il est affecté dans diverses unités de chefferie du génie. Il termine sa carrière comme adjudant d'administration à la chefferie de fortification de Nice en 1935. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 2 décembre 1958. Il est aussi médaillé militaire le 4 décembre 1915, de la croix de guerre 14-18 avec étoile de bronze, de la médaille de la victoire et de la médaille commémorative de la Grande Guerre.

CROS, Osmin Jean.

Né le 21 mars 1877 à Capestang. Il débute sa carrière en 1895 au 1er régiment des hussards. Il sert en Algérie où il est promu lieutenant puis au Maroc. En 1914 il est engagé dans la campagne contre l'Allemagne au 4e régiment de spahis. Il reçoit quatre citations. Après l'armistice, il est à nouveau dirigé vers l'Algérie où il est promu capitaine à l'état-major de la cavalerie. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 10 juillet 1913 et promu officier le 12 juillet 1923. Il est aussi décoré de la croix de guerre 14-18 avec une palme et une étoile d'argent, de la médaille coloniale avec les agrafes A.O.F et Maroc.

DIEULAFE, Camille.

Né le 21 septembre 1864 à Capestang. Il est lieutenant de vaisseau. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 29 décembre 1896.

GAILHAGUET, Franck Léo.

Né le 1er mars 1893 à Capestang. Il est mobilisé au 53e régiment d'infanterie en août 1914 comme soldat. Il est admis à suivre les cours d'élève aspirant en 1915 et il est promu caporal et sergent en 1915 puis sous-lieutenant à la fin de la campagne. Il est blessé le 7 janvier 1915 en Belgique par éclat d'obus à la tête puis le 5 juin 1916 à Vaux (Verdun) de contusions multiples par ensevelissement. Il est cité :

- À l'ordre de la 124e D.I le 19 juin 1916 : « A assuré la liaison en terrain

couvert et à diverses reprises pendant que le bombardement faisait rage. A été grièvement contusionné par un obus et est resté sur le ligne de feu jusqu'à épuisement de ses forces. »

Après-guerre, il est promu lieutenant du centre de mobilisation n° 171 et il exerce la profession de receveur de l'enregistrement jusqu'en 1922, de notaire de 1922 à 1933 puis d'avoué près le tribunal civil de Toulouse. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 27 décembre 1934. Il est aussi décoré de la croix de guerre 14-18 avec étoile d'argent.

GARD, Henri.

Né le 29 août 1890 à Capestang. Il est docteur en droit et magistrat. De 1913 à 1919 et de 1939 à 1940 il est officier de réserve de justice militaire avec le grade de capitaine. De 1920 à 1946 il est successivement procureur, conseiller à la cour d'appel puis vice-président de la cour d'appel de Monaco. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 27 août 1948. Il est aussi officier d'académie.

GRASSAUT, Germain. Né le 4 janvier 1885 à Capestang. Il est pilote au port de Sète devenu patron au bornage. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 27 mars 1956. Il est aussi nommé de chevalier du mérite maritime et décoré de la médaille d'orient, de la croix de guerre Serbe.

JEAN, Albert dit Albert-Jean.

Né le 28 juin 1892 à Capestang. Il est licencié en droit, avocat Il est mobilisé au mois d'août 1914, et sert comme caporal, successivement au 4e régiment d'infanterie, au 32e régiment d'artillerie puis au 1er Groupe d'aviation. Après-guerre il devient écrivain et auteur dramatique, membre de la société des gens de lettres et secrétaire de la société des auteurs dramatiques. Il publie dix pièces de théâtre, seize romans, quatre recueils de poésies et plus de 600 contes, parus dans Le Petit-journal, l'Intransigeant, La vie parisienne, Fantasio etc.

Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 30 décembre 1933 et promu officier le 9 avril 1952.

LAGARDE, Jean Antoine. Né le 26 mai 1774 à Capestang. Il est pharmacien major à l'hôpital de la maison militaire du Roi. Il est nommé

chevalier de la Légion d'honneur le 31 décembre 1814.

PECH, Antoine.

Né le 6 septembre 1777 à Capestang. Il s'engage au 8e régiment de hussards le 10 décembre 1798. Il fait campagne en Allemagne en 1798 et 1799, au camp de Boulogne en 1804-1805, en Prusse de 1806 à 1807. Son état des services atteste : « A reçu 18 blessures le 8 juin 1807 à la bataille qui eut lieu sur la Passarge en Prusse (Bataille d'Heilsberg contre les Russes). Tant coups de lances que de sabres sur les différentes parties du son corps ».

Il est promu brigadier le 1er avril 1809. Le 5 février 1811 il est admis gendarme au dépôt de Besançon puis affecté au 2e escadron et part pour l'Espagne jusqu'en 1812. Il fait encore la campagne de France en 1814. Le 1er avril de cette année il passe à la légion d'élite avant de recevoir une affectation à la compagnie de l'Aude. Promu brigadier en 1824 il est muté dans l'Ariège et le 12 juin 1827 il est versé à la compagnie de Pyrénées-Orientales. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 7 juin 1832.

PIDEIL, François.

Né le 2 novembre 1906 à Capestang. Il est élève de l'école spéciale militaire. Il débute sa carrière comme artilleur dans la coloniale. Il fait les campagnes au Tonkin et en Afrique. En 1940 en poste au Tonkin, il est envoyé à Dakar l'année suivante avec le grade de chef de bataillon. Passé lieutenant-colonel, il débarque à Toulon en octobre 1944 puis il est affecté à Berlin en 1945. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 15 novembre 1946. Il est aussi décoré de la croix de guerre avec étoile d'argent et de la médaille américaine bronze star medal.

PLANES, Gaston Louis.

Né le 10 mars 1893 à Capestang. Il est engagé volontaire en 1913 comme soldat au 80e régiment d'infanterie. Il est cité à l'ordre de la brigade le 11 octobre 1915. Il se rengage en 1920 au 119e R.I. et poursuit sa carrière militaire où il gravit les échelons.



Il fait campagne en Algérie puis il est nommé lieutenant chef de musique en 1933. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 11 juin 1937. Il est aussi décoré de la médaille militaire, de croix de guerre 14-18, de croix du combattant, de la médaille interalliée et de la médaille commémorative de la Grande Guerre.

POUBIL, Joseph.

Né le 21 juillet 1893 à Capestang. Tondeur de chevaux, il est mobilisé comme soldat au 80e régiment d'infanterie de Narbonne. Il est grièvement blessé par balle à la jambe le 20 août 1914 à Dieuze. Il est amputé et déclaré invalide de guerre. Après-guerre il devient marchand de chevaux. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 20 juillet 1942. Il est aussi décoré de la médaille militaire en 1915, de la croix de guerre 14-18 avec palme.

PUJOL, Fernand Jean.

Né le 14 octobre 1898 à Capestang. Il est cultivateur. Il est mobilisé comme soldat au 96e régiment d'infanterie de Béziers-Agde le 2 mai 1917 mais il est classé dans les services auxiliaires pour raison de santé liés à sa vue. En décembre 1917, à sa demande, il passe aux Armées au 2e groupe d'aviation. En octobre 1918, il passe au 9e régiment de tirailleurs Algériens et part pour Salonique à l'hôpital Princesse Marie comme infirmier militaire. Il est renvoyé dans ses foyers en 1920. Après-guerre il est secrétaire de mairie à Corneilhan, Cers et Béziers où il est nommé chef de service au bureau de l'état-civil.

Il est à nouveau mobilisé, à sa demande, en mai 1940 et il est affecté au dépôt de guerre de la 16e section des infirmiers militaires à l'hôpital complémentaire de Gaillac. Démobilisé il entre dans la résistance. Dès 1940, Fernand Pujol porte assistance aux personnes qui souhaitent fuir le régime de Vichy et le Nazisme, il propose hébergement, nourriture et papiers d'identité pour le passage en Espagne ou vers les F.F.L de Londres (Forces Française Libres). En août 1942, il participe aux opérations d'exfiltration des jeunes gens qui souhaitent rejoindre l'Armée d'Afrique ou échapper au S.T.O. En 1943 il est engagé volontaire au B.C.R.A de Londres (Bureau Central de

Renseignements et d'Action), il sera chargé le 1er juin 1943 d'organiser un réseau de renseignements militaires : le Réseau REIMS (qui deviendra plus tard le célèbre réseau COTY, pour des raisons de sécurité), rattaché au P.C de Chambéry. Il exécute entre autres les missions suivantes ; relevés des coordonnées géographiques des terrains de parachutages, d'atterrissages, de soutien filières d'évasion à travers les frontières et de sabotages des voies ferrées, centrales électriques, ponts etc. Il est cité :

- À l'ordre de la division le 10 novembre 1945 : « Chef de région particulièrement apprécié par ses chefs pour ses qualités de courage, d'abnégation, d'organisation et de probité. A su communiquer à ses subordonnés la foi la plus ardente dans les destinées de la patrie. Accomplit lui-même les liaisons qu'il jugeait particulièrement périlleuses. A fait preuve d'un sang-froid absolu et d'un mépris total du danger en restant à son poste lorsque le P.C central de Chambéry fut arrêté tout entier en mai 1944. »

Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 9 décembre 1957. Il est aussi décoré de la médaille militaire, de la médaille de la victoire 14-18, de la croix de guerre 39-45 avec étoile d'argent, de la croix du combattant 39-45, de la médaille de la résistance, de la médaille du combattant volontaire de la résistance, de la croix de guerre du royaume de Belgique avec palme en 1949 et de la King's medal for courage en 1949. (Source : [blog portiragnespassion.over-blog.com](http://blog.portiragnespassion.over-blog.com))

PUJOL, Frédéric.

Né le 8 août 1883 à Capestang. Il est ingénieur mécanicien principal de la marine. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 5 mars 1925 et promu officier le 11 janvier 1936.

RAISSAC, François.

Né le 18 juin 1895 à Capestang. Il est cultivateur. Il est mobilisé comme soldat au 52e régiment d'infanterie. En 1915 il passe par le 157e puis le 261e R.I. Le 27 février 1916 à Flirey il est grièvement blessé par plaies multiples avec éclats de grenade à la jambe et à la main. Il est amputé de

la cuisse gauche et perd deux doigts. Devenu invalide de guerre il reprend son activité. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 8 mars 1958. Il est aussi décoré de la médaille militaire en mars 1916.

RIBO, Jean Marcel.

Né le 15 juin 1924 à Capestang. Il est deuxième conseiller à l'ambassade de France à Santiago du Chili. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 28 décembre 1967.

THERON, Henri Louis Germain Désiré.

Né le 14 juin 1867 à Capestang. Il est chef du service des contributions et du domaine dans les établissements français de l'Inde. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 15 janvier 1920.

VIALA, Élie.

Né le 23 juin 1872 à Capestang. En 1890 il est élève à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr. Sous-lieutenant, il est affecté au 7e régiment de marine. Il fait campagne au Tonkin en guerre, de 1893 à 1896. De 1898 à 1899 il sert au Dahomey. En 1900 il fait partie du corps expéditionnaire en Chine avant de rejoindre Madagascar en 1906. En 1908, il est à l'état-major particulier du ministre de la guerre puis, promu chef de bataillon, retourne au Tonkin entre 1910 et 1912. Il fait la campagne contre l'Allemagne dès le 10 septembre 1914. Le 5 mai 1915, promu lieutenant-colonel, il prend le commandement du 76e régiment d'infanterie de Paris. Il est cité :

- À l'ordre du corps d'armée le 27 juillet 1915 : « Chef de corps très courageux et très énergique ; attaqué le 13 juillet 1915 par des forces supérieures, leur a résisté opiniâtrement et les a définitivement arrêtées par une série de contre-attaques, lancées à propos ». -Pour sa promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur en 1915 : « Officier d'un remarquable esprit de décision ; sur le front sans interruption depuis le 10 septembre 1914, a assisté à de nombreuses affaires : chargé le 25 septembre 1915 d'exécuter une contre-attaque dans des conditions

difficiles, a porté son régiment en avant avec une vigueur et une énergie admirables. Atteint de deux blessures a voulu conserver le commandement de son régiment jusqu'à la fin de l'action et l'a repris après une nuit passée au poste de secours ». Admis à la retraite en 1920 il est promu colonel dans la réserve en 1927. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 30 décembre 1911, promu officier le 11 octobre 1915 et commandeur le 25 décembre 1929. Il est aussi décoré de la croix de guerre 14-18 avec palme et nommé chevalier de l'ordre de l'Étoile Noire du Bénin en 1899, chevalier de l'ordre du Dragon de l'Annam et officier de l'ordre du Cambodge.

VIDAL, Georges.

Né le 14 septembre 1890 à Capestang. Soldat au 4e Zouaves. Il est blessé par agent vulnérant en décembre 1916 et en octobre 1917. Il est aussi gazé en octobre 1918. Il est déclaré invalide de guerre à 100% en 1957 en raison de la dégradation de son état de santé. Après-guerre il exerce la profession de mécanicien. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 17 janvier 1962. Il est aussi décoré de la médaille militaire.



MÉDIATHÈQUE

LES PARTENARIATS, TOUJOURS AU CŒUR DE NOS ACTIONS

Les partenariats nous permettent de vous mettre en liens avec des professionnels et acteurs locaux de qualité, Marc Pelat continue d'assurer les ateliers artistiques auprès des jeunes et des familles : les adultes y sont les bienvenus !

La journée du jeudi est spécialement réservée pour l'accueil des classes maternelles et primaires. Cet accueil est primordial pour que chaque élève connaisse la médiathèque et puisse se l'approprier.

Grâce au partenariat privilégié avec la communauté de communes, la médiathèque reçoit le lieu d'accueil enfants parents (LAEP) « Canal jeu », trois fois par mois les vendredis de 9h à 12h, ainsi que le relais petite enfance (RPE) deux fois par mois et l'école de musique.

LES ACTIVITÉS À VENIR

La médiathèque vous proposera des spectacles et ateliers pour les plus jeunes, des animations autour de l'environnement : c'est la reprise des cinébio, mais également d'activités autour du Zéro déchets. Et pourquoi pas un p'tit ciné pour les plus jeunes ? La médiathèque propose un nouveau rendez-vous à partir de 2 ans : le p'tit ciné, c'est la projection de films d'animation de qualité soigneusement choisis pour les plus jeunes. Certaines séances seront prévues pour les plus grands.

UN RÉSEAU POUR LE TERRITOIRE

Cette rentrée voit venir un nouveau souffle pour la création du réseau des bibliothèques en Sud Hérault. Le réseau intercommunal, déjà en court de création, prend un nouvel élan avec l'arrivée d'une coordinatrice.

UN PORTAIL WEB POUR LA MÉDIATHÈQUE

Parce que nous souhaitons vous proposer un service de qualité, y compris en ligne, pour que vous puissiez choisir vos documents depuis chez vous, lire des critiques, des sélections, suivre le programme des animations, etc. la médiathèque a maintenant son portail en ligne !!

www.mediaheque-capestang.fr

HORAIRES MÉDIATHÈQUE

Mardi **10h - 12h / 14h - 18h**
 Mercredi **10h - 12h / 14h - 18h**
 Jeudi **10h - 12h / 14h - 18h**
 Uniquement pendant les vacances scolaires
 Vendredi **14h - 19h**
 Samedi **10h - 13h**

TARIFS

Personnes domiciliées Sud Hérault .. **Gratuit**
 Moins de 18 ans **Gratuit**
 Personnes domiciliées hors Sud Hérault . **16€**
 Visiteurs occasionnels . . . **6€ + caution 100€**
 Impressions **pour 12 pages noir et blanc**
 **1€**
pour 6 pages couleurs



FACEBOOK LIVE AVEC LE MAIRE ET SES ADJOINT(E)S

La ville de Capestang vous donne régulièrement RDV en Facebook live afin de communiquer directement avec le maire et les adjoint(e)s.

N'hésitez pas à poser vos questions et à échanger avec nous à ces occasions !



**EN DIRECT AVEC LE MAIRE ET LES
ADJOINT(E)S**

Ils répondront à vos questions sur notre page Facebook

Lundi 29 novembre à partir de 20h



"La fortune sourit aux audacieux"

devise de Capestang



**LE MAIRE ET LES
MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL DE
CAPESTANG VOUS
PRÉSENTENT LEURS
MEILLEURS VOEUX
POUR CETTE
NOUVELLE ANNÉE**

2022

NAISSANCE ANNÉE 2021

PUJOL Paul, Thierry, Gilles	4 janvier à Capestang	MONNIER ROMANES Noémie, Léa, Catherine ...	5 juin à Béziers
ARRIAZA Abby, Emmanuelle, Rose, Patricia	7 janvier à Béziers	RIVIERE TREBUCHON GIACOMETTI Timéo	6 juillet à Béziers
IGOUNENC Claire, Anne, Annick	17 janvier à Béziers	SILVA ROMERO Thomas	10 juillet à Béziers
ORTIZ Kléa, Nelly, Marjorie	19 janvier à Béziers	DECKER Noémie, Patricia	18 juillet à Béziers
MAESTRE GANCE Zoé	27 janvier à Béziers	LASSALLE Léonie	21 juillet à Béziers
CORTES Anton, Jean, Mickaël	1 février à Béziers	AGUILA ARBOLAEZ SIMERAY Gala	14 août à Béziers
HOULET Lucas, Jaime, Jocelyn	5 février à Béziers	DELMAIRE Emmy	17 septembre à Béziers
AUDOUY Noé, André, Sauveur	23 février à Béziers	CREUZU Capucine, Catherine	15 octobre à Béziers
BENFATEH Zineb, Aya	1 mars à Béziers	JULIAN Séléne, Freyja	11 novembre à Béziers
AUTRAN Déa, Viéna	26 mars à Béziers	SENA NUNES Luka, Manuel, Lucien	17 novembre à Béziers
SCHNEIDER Keïssy, Shanon, Savanah	1 mai à Béziers	ICHE Clément	21 novembre à Béziers
HACK Théa	21 mai à Béziers	AUGÉ VIVES Maria, Margaux	16 décembre à Béziers
LAUR PARMENTIER Elliot, Daniels	25 mai à Béziers	FOURQUET Mati, Bruno, Alain	20 décembre à Béziers
AMRI Kais	29 mai à Narbonne	COMBES Paola, Amandine	27 décembre à Béziers
MOREAU Thibault, Jean-Pierre, Lucas	2 juin à Béziers		

MARIAGE ANNÉE 2021

VEYRENC Valérie, Marie, Régine / ROUS Philippe, Roland	23 janvier 2021
SARRION Sébastien Eric / OULES Angélique, Lynda	6 mars 2021
VANDERMEISE Anelise, Denise, Gabrielle / TYSSEYRE Florian, Pierre-Yves	19 mai 2021
CHATELAIN Audrey, Corinne / THEVENIN Mathias, Philippe	2 juillet 2021
LAFAYETTE Damien, Xavier / WITT Alexandre	3 juillet 2021
STAGLIANO Richard, Christian / FLAGEOLLET Julie, Mireille, Eliane	15 juillet 2021
ORTIZ Fanny / Guillaume, Marc, Paul, Lucien BALESTRINI	23 juillet 2021
BOUSQUET Matthieu, Pierre, Luc / Marjorie, Nathalie, Béatrice RUF	27 août 2021
FOURQUET Pierre-Antoine / Jennifer CAPDEVILLE	25 septembre 2021
LETAILLEUR Angélique, Jennifer / Sébastien, Claude NARCES	24 novembre 2021

ILS NOUS ONT QUITTÉS EN 2021

SEGUY Monique, Marie-José épouse de Robert, Jean ROUSTIT	01/01	GARCIA MARCOS Amancio époux de Maria CANO GARCIA	22/02
MATAMOROS BROTO Rogelia veuve de Mariano MUNOZ FERRE	01/02	BOUBALS Yvon Gaston François époux de Mathilde	08/03
FREITAS Bruno, Joseph, Antoine époux de Véronique, Denise,	17/02	Odette TOLEDANO	
VAUTRIN Simone veuve de Joaquin MARTI	23/02	SÉNÉE Liliane raymonde veuve de Claude Clément Narcisse PECH ...	13/03
LOPEZ Jules veuf de Marceline PARDO	20/03	FRÉMEAUX Michaël Emile époux de Céline, Laura,	21/03
BRU Aurélie, Yvonne veuve d'Auguste, Léon HUC	26/04	Stéphanie CHEVALIER	
VIDAL Marie veuve de Clément, Charles, Laurent FITÉ	28/04	PÉPIN Joseph Homer Jean Gérard époux de Michèle Marie Luce	25/03
CABROL André, Jean, Paul veuf de Juana BENITEZ	01/05	Martine HAUSWIRTH	
AZAÏS Eliane, Ginette, Alix divorcée de Bernard CALMET	30/06	SENDRA Pierre, célibataire	11/04
PUJOL Michèle, Simone, Marie épouse de Francis, Jean,	14/07	TRUJILLO GARCIA Rodolfo divorcé de Carmen QUINTANILLA	13/04
Louis CLASTRES		SALMERON	
MARIE Janine, Paulette veuve de Gilbert, Louis CHAVANNE	25/07	MAYNADIER Gilberte, Josette, Marie épouse de André, Charles AMIEL ..	24/04
SANTA Pierrette, Marie-Thérèse veuve de Pierre, Henri,	07/08	ALLDRED Jane, Mary épouse de Lewton, Maxwell SARGEANT	24/04
Marie CARLES		PIGASSOU Serge, Louis époux de Marie-France, Marguerite BOUDET ..	06/05
BONHOUR Pierre, Denis veuf de Claire, Hélène, Joséphine PUJOL ...	11/08	HUC André, Paul célibataire	08/05
BATAILLE Jean-Pierre, Julien époux de Sara, Lucie REYES	19/08	BUISSON Valérie épouse d'Alexis BORY	07/05
CHAZALMARTIN Serge, Marie divorcé de Annie, Albanie,	22/08	SALAS Robert, Vincent époux de Juliette, Etienne, Vincente RIBO ...	28 /05
Antoinette CLAVEL		CALMEL Robert, Lucien époux de Christine, Marie-Claude LAFITE	30 /05
LOMBARDI Dominique veuve de Gustave Jean GODFROID	02/09	BECOT Henri, Paul, André époux de Nicole, Berthe DI-NASSO	13 /06
HUESO Pierre Joseph veuf de Jacqueline, Mireille,	04/10	VILLARUBLA Eugène époux de Monique, Renée, Arlette HOMS	09 /06
Christiane LLAURENS		PECH Anne-Marie veuve de Serge, Lucien, Noël CAYROL	19/06
MELCHOR Joséphe veuve de Pierre CABALLE	14/10	JARVIS Barry, William divorcé de Helen ROBERTSON	07/07
LEMAIRE Dominique, célibataire	30/08	CAILLE Suzanne, Henriette, Marie veuve de Guy, Alban BONNAFOUS ..	05/07
PENALVA Gabrielle, Joséphine veuve de Joseph, Bernabé MOYA	24/10	COLLIER Joan divorcée de Maurice Patrick MOREL	15/08
VAYSSÉLIER Josette, Marie, Félicie veuve de Joseph HERNANDEZ ...	08/11	GARCIA Bernard, Joseph époux de Jocelyne CABROL	04/09
LELANDAIS Germaine, Louise veuve de Henri, Camille CHARNEAU ...	18/11	PIERRE Paulette épouse de Gérard, Jean, Louis CAZES	24/09
HOULÈS Gilbert, François, Marcel époux de Elise, Marie PINTAT	25/11	GINER Marcel, Antoine époux de Jacqueline BUFFARD	21/10
MALATERRE Raymonde épouse de Francis, Marc, Raymond BARTHE ..	01/12	ORTIZ Raymond, Marcel épouse de Isabelle PALOMARÈS	12/11
BREL Guy, André, Lucien époux de Zenab FADIKA	11/12	TORRES Joseph, Antoine époux de Line, Josée, Andrée HUC	01/12
GONZALEZ José veuf de Simone PALOC	17/12	GROUT Jean-Pierre, Yves, Michel veuf de Marie, Louise BERNARD	11/12
GOUTINES Julien veuf de Marie Jeanne BADIE	31/12	MINETTI Georges, Philippe divorcé de Francine HABLIZIG	13/12



Mairie de Capestang : Place Danton Cabrol – 34310 Capestang
Directeur de la publication : Pierre POLARD
Rédaction : Service communication Mairie
Réalisation : Combes et Hund – Béziers (34)
Crédits photos : Service communication Mairie
Imprimé sur papier PEFC

